



ASSEMBLÉE NATIONALE

14ème législature

emploi et activité

Question écrite n° 75425

Texte de la question

M. Christophe Premat attire l'attention de M. le ministre du travail, de l'emploi, de la formation professionnelle et du dialogue social sur la situation vécue par les salariés de l'entreprise Fenwal, société qui fabrique des poches à sang. Un plan social prévoit la suppression de 338 emplois, soit les deux tiers des effectifs, ce qui serait une catastrophe pour cette entreprise installée dans une petite commune de 4 000 habitants, La Châtre, dans le Berry. Fenwal appartient à un groupe allemand. Dimanche 1er mars, une délégation de salariés est partie rencontrer les dirigeants de l'entreprise à Francfort en Allemagne. Une pétition rassemblant plus de 30 000 signatures a été lancée. Afin d'aider les salariés à participer à l'avenir de cette entreprise, il aimerait savoir s'il compte suivre ce dossier en lien avec l'Allemagne afin que des perspectives puissent être proposées à ces salariés. L'association des salariés à la vie de l'entreprise est un principe essentiel à la poursuite du dialogue social.

Données clés

Auteur : [M. Christophe Premat](#)

Circonscription : Français établis hors de France (3^e circonscription) - Socialiste, écologiste et républicain

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 75425

Rubrique : Emploi

Ministère interrogé : Travail, emploi, formation professionnelle et dialogue social

Ministère attributaire : Travail, emploi, formation professionnelle et dialogue social

Date(s) clé(s)

Question publiée au JO le : [10 mars 2015](#), page 1648